



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi vingt-quatre juin, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Semoy, sous la présidence de M. Laurent BAUDE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2025

Présents :

Laurent BAUDE – Chahrazede BENKOU-NAVARRO – Hervé LETOURNEAU – Amandine LOUIS – Philippe RINGUET – Jean-Paul LEGAL – Olivier MORAND – Nathalie RODRIGUES – Francis RODRIGUES – Linda LOISEL – Christelle LEGENDRE – Christophe SARRE – Robert FENNINGER – Martine AIME – Benoît JOUANNETAUD – Jean-Luc INDIENNA

Absents excusés :

Patricia BLANC – Jean-Louis FERRIER – Elisabeth GUEYTE – Stéphanie DARDEAU

Pouvoirs :

Patricia BLANC a donné pouvoir à Linda LOISEL
Jean-Louis FERRIER a donné pouvoir à Laurent BAUDE
Elisabeth GUEYTE a donné pouvoir à Philippe RINGUET
Stéphanie DARDEAU a donné pouvoir à Olivier MORAND
Secrétaire de séance : Philippe RINGUET

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	16
Pouvoirs :	4
Ont voté :	
Pour	20
Contre	
Abstention	

47/25 – PUBLICITÉ EXTÉRIEURE – FIXATION DES TARIFS DE LA TLPE POUR 2026

Monsieur le Maire rappelle que la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure est instituée depuis le 1^{er} janvier 2009. Les articles L.454-60 à L.454-62 fixent les tarifs normaux et maximaux de taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE). Ces tarifs sont relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année (source INSEE). Le tarif maximal de droit commun s'élève, pour 2026, et pour une collectivité appartenant à un EPCI de plus de 50 000 habitants, à 24.80 €/m²/an.

Le tableau récapitulatif des tarifs annuels 2026 est le suivant :

TLPE	2026	2025 Rappel
Publicité et pré-enseignes non numérique de surface : ≤ 50 m²	24.80 €	24.40 €
Publicité et pré-enseignes non numérique de surface : > 50 m²	49.70 €	48.80 €
Publicité et pré-enseignes numérique de surface : ≤ 50 m²	74.70 €	73.30 €
Publicité et pré-enseignes numérique de surface : > 50 m²	147.50 €	144.80 €
Enseignes de surface totale : ≤ 7 m²	Exonéré	Exonéré
Enseignes de surface totale : > 7 m² et ≤ 12 m²	24.80 €	24.40 €
Enseignes de surface totale : > 12 m² et ≤ 50 m²	49.70 €	48.80 €
Enseignes de surface totale : > 50 m²	99.50 €	97.70 €

Les tarifs ci-dessus s'expriment en euros par mètre carré et par an (€/m²/an).

Ceci étant exposé,

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 17 Juin 2025,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER les tarifs visés ci-dessus pour la mise en œuvre de la TLPE 2026.**

Fait à Semoy, le 24 juin 2025

Le président de séance,

Laurent BAUDE

Maire



Le secrétaire de séance,

Philippe RINGUET

Adjoint au Maire

Transmission au contrôle de légalité le : **26 JUIN 2025**

Publication numérique le : **26 JUIN 2025**

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voies de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception par le représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité
- date de publication et/ou de notification